

Département :
VENDEE

Commune :
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHALLANS
Boulevard Schweitzer 85307
85307 CHALLANS CEDEX
tél. 02 51 49 55 46 - fax 02 51 49 55 93
cdif.challans@dgifp.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 02

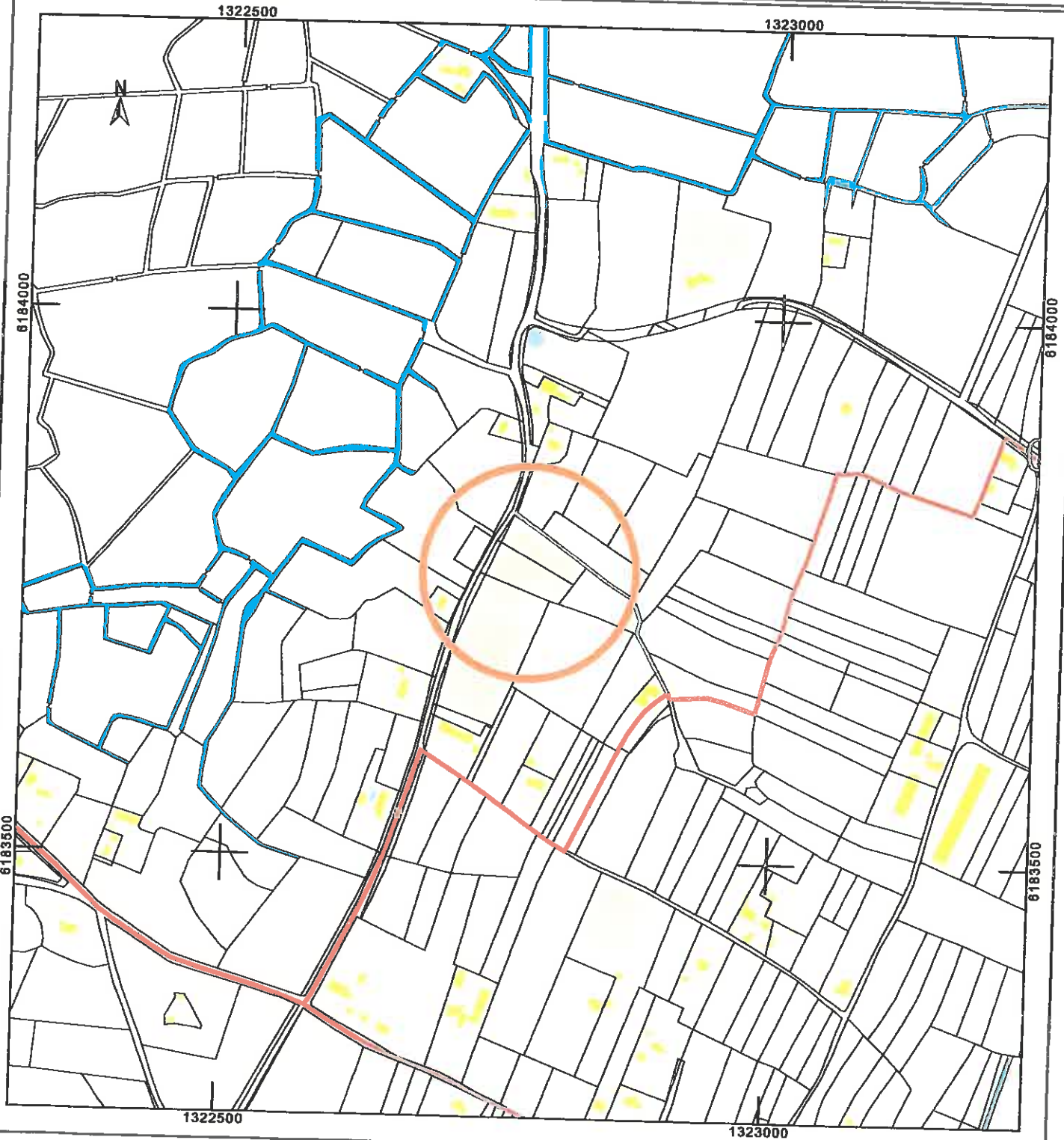
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 11/01/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
VENDEE

Commune :
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 10/01/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

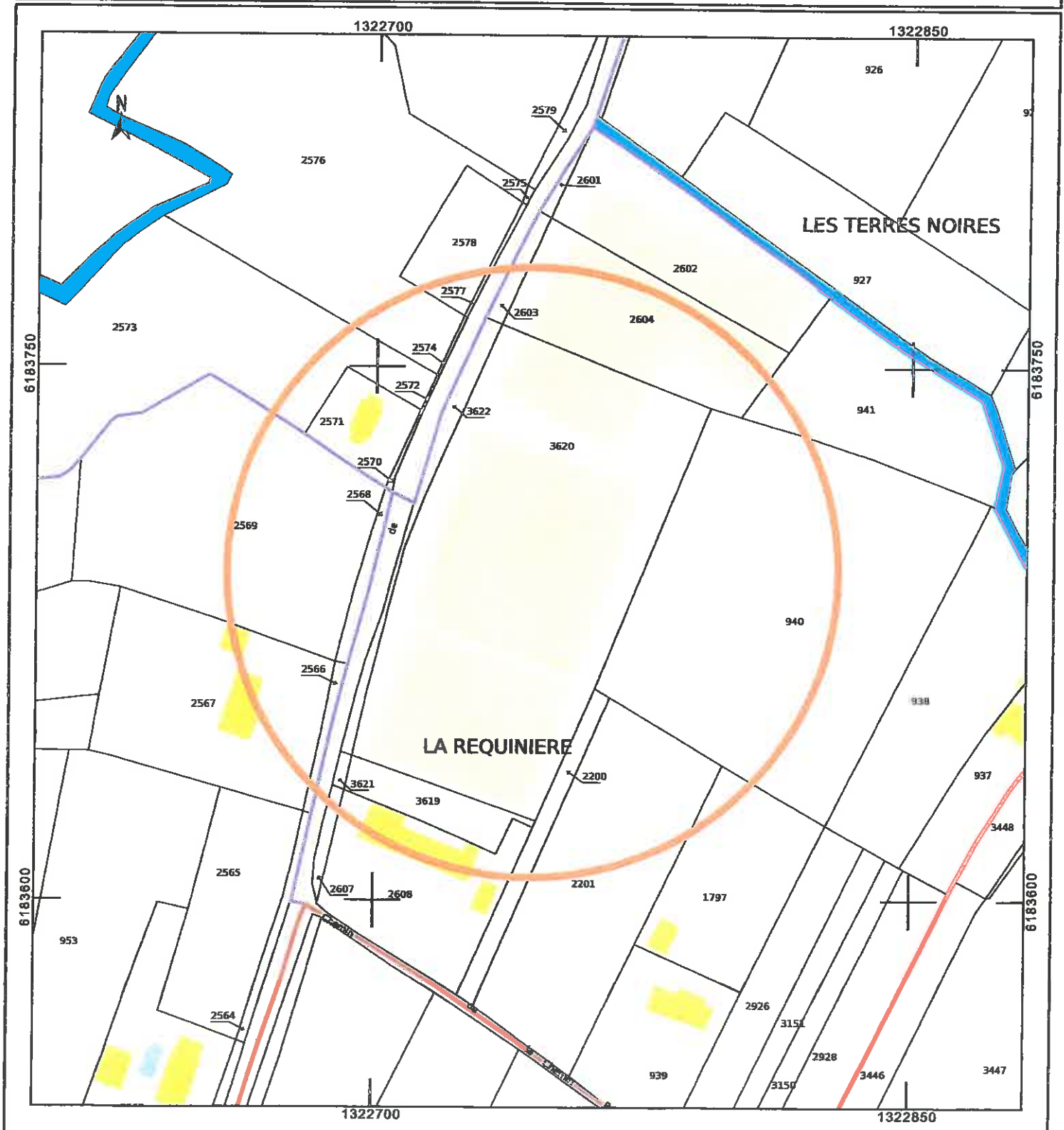
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHALLANS
Boulevard Schweitzer 85307
85307 CHALLANS CEDEX
tél. 02 51 49 55 46 - fax 02 51 49 55 93
cdif.challans@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Vue aérienne des serres existantes

Vue depuis le nord des serres existantes chemin de la Petite Baisse



Photo du 28/10/2012

Vue des serres existantes du sud ouest depuis le chemin de la petite baisse



Photo du 28/10/2012

zone de stockage
286m²

ACCES

679,4

1439,6

lossé

0,00

Superficie serres
14 092,80 m²

16320

ACCES

+4,50
+4,27

bassin rétention 135m³

6400

6000

+4,45

+4,50

400

524

bassin rétention 225 m³

4800

bassin rétention 450m²

450m²

+4,50

448

171

270m²

zone de stockage
260m²

3034,9

+2,50

400

+4,88

700

3840

495,4

413,2

400

303

7680

4800

4800

4400

12400

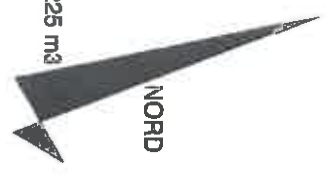
4400

1406,7

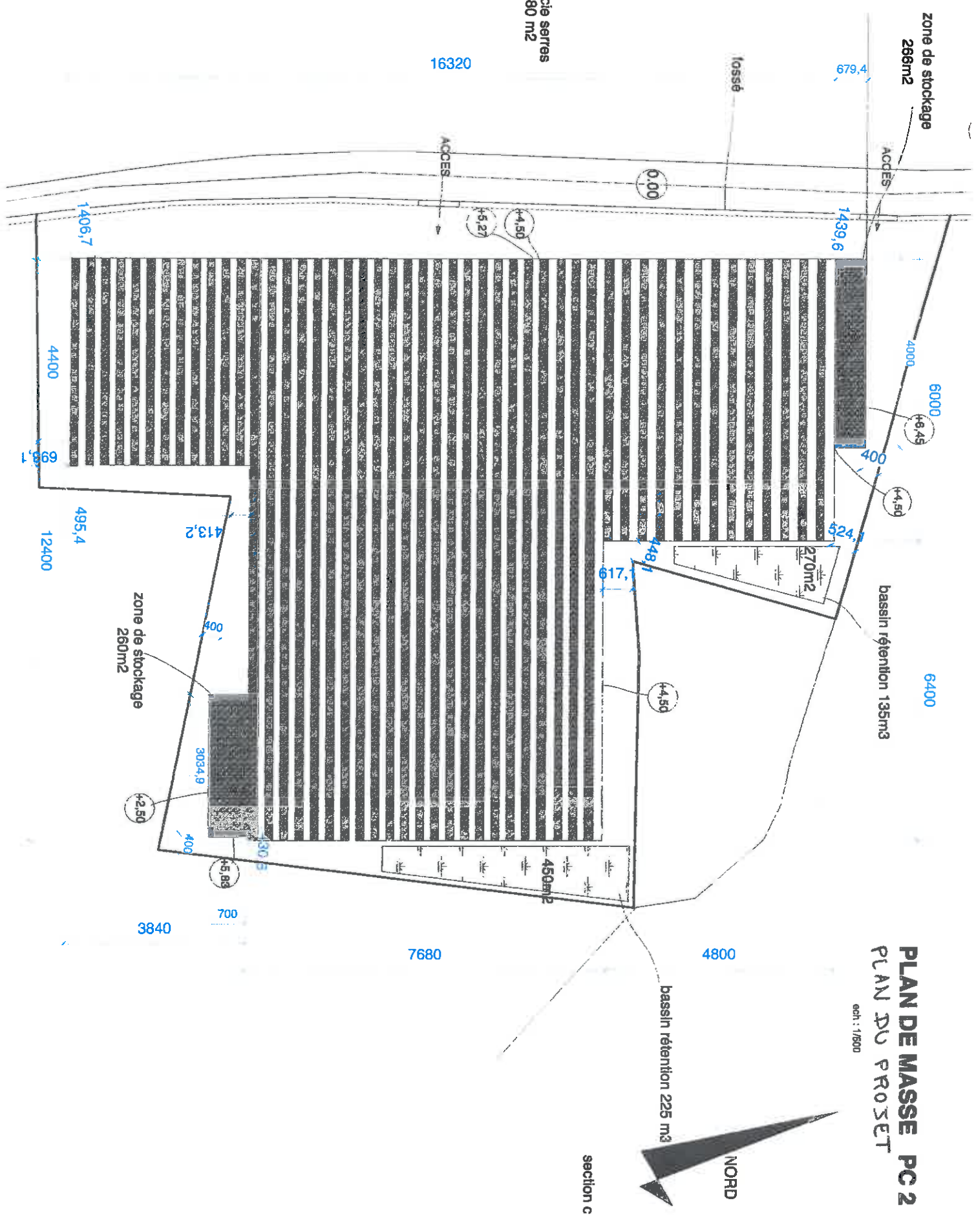
1406,7

PLAN DE MASSE PC 2 PLAN DU PROJET

ech : 1/600



section c



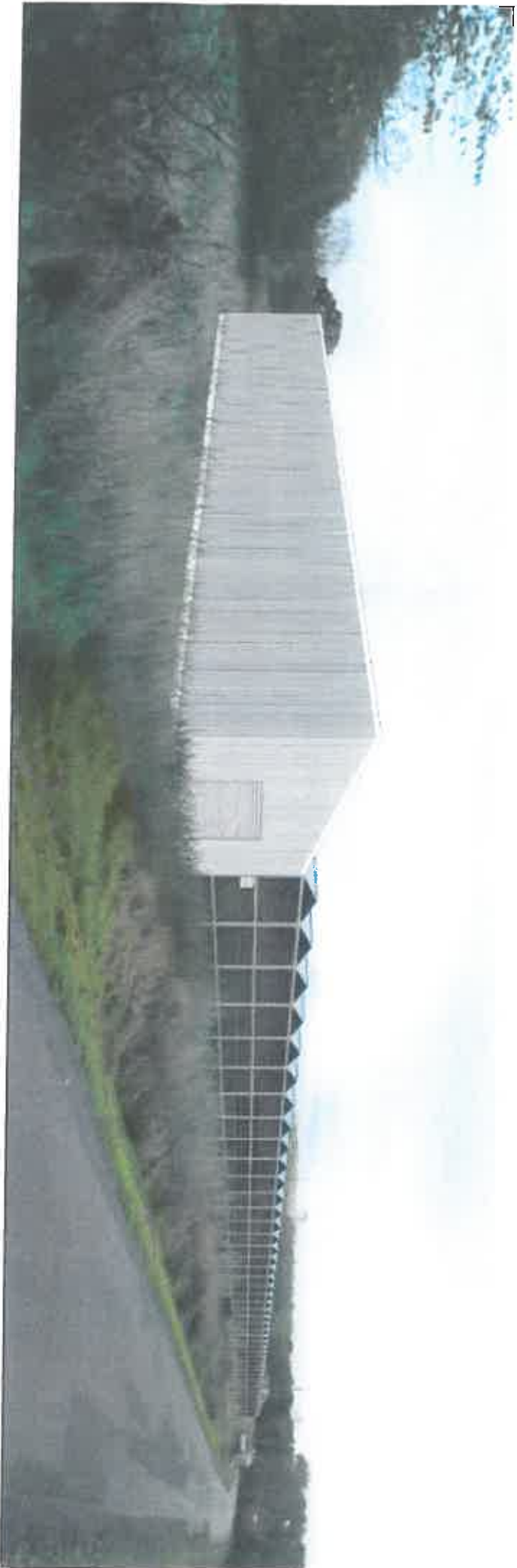


Photo montage réalisée depuis le chemin de la petite baisse côté nord

Réalisée en Novembre 2012

Le 10/01/2013

Etude d'impact

Lieu de l'installation : chemin de la petite Baisse 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Type d'installation : serre agricole photovoltaïque pour culture de fraises hors sol

Taille de l'installation : centrale de production d'électricité photovoltaïque de puissance crête d'environ 1.3 MWc située sur une serre agricole.

Rappel du projet : cette demande de permis de construire vise à moderniser l'outil de production agricole (serres de plus de 35 ans) en les remplaçant par des serres photovoltaïques plus grandes.

Les serres actuelles sont en mauvais état et ne permettent plus de rentabiliser leur mise en culture :



Photo des serres actuelles

Ce projet possède donc un double avantage :

- Permettre le développement du GAEC Le Marais Neuf, propriétaire foncier par la culture de fraises hors sol dans ces nouvelles serres : création nette d'emploi de 4 équivalents temps plein
- Produire de l'électricité photovoltaïque à partir de panneaux solaire européens.

1. Synthèse des enjeux identifiés pour l'état initial :

Le projet est situé sur un terrain quasiment plat, il n'y a pas de sensibilité particulière liée au paysage, le projet n'est pas en sommet de crête et n'obture pas la visibilité dans le paysage proche. Les eaux s'écoulent actuellement par gravité via le fossé en bordure de route vers les marais situés au Nord. Aucune espèce protégée n'a été observée à l'endroit du site des serres.

2. Synthèse des impacts et mesures de limitation prévues

2.1 Impacts sur la ressource en eau

La ressource mobilisée pour l'irrigation des cultures est celle issue des eaux pluviales qui collectée via les gouttières des serres est raccordée à une bache de stockage d'environ 50 m³ (récupérée du site existant). Cette bache permet de répondre aux besoins des cultures

2.2 Impacts sur les rejets d'eaux pluviales

Un retour de cette eau vers le milieu naturel est maintenu grâce à la bache collectant les eaux pluviales dont le trop plein est connecté aux bassins de rétention mentionnés sur le permis de construire. Ceux-ci permettent donc bien un retour de cette eau vers le milieu naturel.

2.3 Impact des eaux de drainage (effluent de serres)

Du fait d'une unique culture de fraises hors sol sur gouttières suspendues directement à l'ossature de la serre, les éventuels effluents restent au niveau de la gouttière suspendue, sans contact avec le sol. Les fraises étant alimentées via un goutte à goutte, le surplus d'effluents non capté par les cultures est très minime.

2.4 Impacts des pratiques phytosanitaires

L'ensemble des dispositifs techniques prévus (re-traitement mécanique des bouillies, sécurisation du remplissage et du lavage des appareils) permet de réduire sensiblement les risques humains et environnementaux.

En cela, le projet nouveau permet de moderniser l'ensemble du site actuel en toute compatibilité avec les normes en vigueur.

2.5 Impacts paysagers

L'insertion paysagère des nouvelles serres n'est pas préjudiciable au périmètre proche ; aucune obturation de visibilité par rapport à la voie de circulation normale n'est à signaler.

2.6 Impacts socio-économiques

Le projet de modernisation du site avec l'implantation de 14 100 m² de serres dédiés à la production de fraises en remplacement de 8 000 m² de serres obsolètes permet de pérenniser et diversifier l'activité de l'exploitant agricole. Ceci permettra à l'exploitant agricole de créer 4 emplois équivalents temps plein.

Le production d'électricité photovoltaïque permettra de générer une électricité propre et durable.

Ce qu'il faut retenir : ce projet de serres photovoltaïques permet de remplir un double objectif :

- 1. Développer, pérenniser et diversifier l'activité agricole de l'exploitant.**
- 2. Participer en tant que producteur d'électricité photovoltaïque à la relance de la filière photovoltaïque française.**

ANNEXE : extrait du dossier de presse du 7 Janvier 2013

Mesures d'urgence pour la relance de la filière photovoltaïque française
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mesures-d-urgence-pour-la-relance.html>

Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé un ensemble de mesures visant à atteindre le développement annuel d'au moins 1000 mégawatts de projets solaires en France en 2013. Ces nouvelles mesures sont détaillées ci-après selon le mécanisme de soutien.

1 – Lancement d'un appel d'offres pour les grandes installations : soutien aux technologies françaises innovantes

Pour les installations sur des très grandes toitures au delà de 250 kWc (plus de 2 500 m2 de panneaux) et les centrales au sol, un système d'appel d'offres ordinaire est relancé.

Les candidats à ces appels d'offres seront sélectionnés sur la base de plusieurs critères (prix, impact sur l'environnement dont évaluation carbone, faisabilité et délai de réalisation, contribution à la recherche et au développement).

Lancement d'un nouvel appel d'offres début 2013.

L'appel d'offres aura un objectif global de 400 MW. Delphine BATHO a transmis à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) les conditions du prochain appel d'offres pour ces grandes installations photovoltaïques.

Le volume de 400 MW sera réparti à parts égales entre deux familles :

1. 200 MW pour les technologies innovantes (photovoltaïque à concentration et installations avec suivi du soleil)
2. 200 MW pour les technologies matures (installations photovoltaïques sur ombrières de parking et sur bâtiments)

L'objectif de cet appel d'offres est de valoriser la compétitivité-coût des projets proposés, mais aussi leur contribution à la protection de l'environnement ainsi qu'à la recherche, au développement et à l'innovation.

Les principales évolutions apportées par cet appel d'offres par rapport au précédent seront :

- une implantation privilégiée des projets sur des terrains à faible valeur concurrentielle (notamment les friches industrielles, terrains pollués ou dégradés) pour éviter toute forme de conflit d'usage avec les activités agricoles ou forestières et minimiser l'impact des projets sur l'environnement et la biodiversité ;
- une meilleure prise en compte de l'impact carbone des projets pour inciter à réduire leur contribution au changement climatique ;
- un assouplissement dans la constitution des garanties bancaires pour faciliter les candidatures de petites et moyennes entreprises ;
- un renforcement des exigences de qualité pour les candidats répondant à l'appel d'offres pour faire progresser l'ensemble de la filière solaire vers plus de qualité.

Positionnement du projet de la SAS Vendée Soleil

